



COMITE de PILOTAGE FMI

Martine BLOND

Jean Robert CLOFF

à l'attention des Clubs

Poser une réserve pour :

- Article 6 alinéa 2 du règlement coupes séniors

ou

- Article 30 alinéa 1 des règlements particuliers du District

Rappel des textes : Article 30 alinéa 1 des RP : À tout moment de la compétition, une équipe réserve ne pourra aligner qu'un maximum de **3 joueurs** ayant disputé plus de **7 rencontres** ou plus de championnat avec la ou les équipes supérieures de club (évoluant dans des poules de 6 à 12 en championnat de Ligue ou de District). Dans le cas où la ou les équipes supérieures évoluent dans des poules de 13 ou 14 équipes (Ligue ou District), le nombre de match **sera porté à 9**. Ce règlement est applicable si l'équipe ou les équipes supérieures jouent ou ne jouent pas ce même jour. **L'infraction sera sanctionnée par le match perdu sur réclamation de l'adversaire.**

Article 6 alinéa 2 du règlement coupes séniors : Coupe du District : S'agissant d'une compétition d'équipe « réserve » de club, **aucune participation** aux matchs de Coupe du District de joueur ayant effectué plus de **7 rencontres** de championnat avec la ou les équipes supérieures ne sera autorisée (ceci concerne les équipes supérieures évoluant dans des poules de 12 équipes). En ce qui concerne les équipes dont la ou les équipes évoluent dans des poules de 13 ou 14 équipes, le nombre de matchs de championnat **sera porté à 9**. **L'infraction sera sanctionnée par le match perdu sur réserve ou réclamation de l'adversaire.**

1. Choisir le type de réserve, prendre « Limitation d'équipiers supérieurs »

SAISIR LES RÉSERVES

Utilisateur :

Départemental 1 Sérripub K.. - POULE

Durée : 90' -

ÉQUIPE RECEVANTE

ÉQUIPE VISITEUSE

POSER UNE RÉSERVE

Type de réserve

Nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé

Participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour

Participation à une rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure

Joueur interdit de surclassement

Match à rejouer et joueur non licencié / non qualifié à la date de la rencontre initiale

Licencié après le 31 janvier

Participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs

Nombre de mutés supérieur à celui autorisé

Limitation d'équipiers supérieurs

Réserves autres sur l'équipe recevante

Réserves autres sur l'équipe visiteuse

Réserves sur installation

2. Cliquer « Modifier », puis compléter nombre de joueurs et nombre de matchs, puis valider en cliquant « Poser réserve »

SAISIR LES RÉSERVES 05/03/2023 à 20h Utilisateur :
- POULE U. Durée : 90' - STADE DE FRANCE

ÉQUIPE RECEVANTE ÉQUIPE VISITEUSE

1. 1
2. 2
3. 3
4. 4
5. 5
6. 6
7. 7
8. 8
9. 9
10. 10
11. 11
12. 12
13. D

POSER UNE RÉSERVE
Limitation d'équipier

Modifier ICI

DESCRIPTION
sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de ... joueurs ayant jouée plus de ... matchs avec une équipe supérieure du club
(5 dernières journées, cette mention

Modifier 1 Poser réserve 2

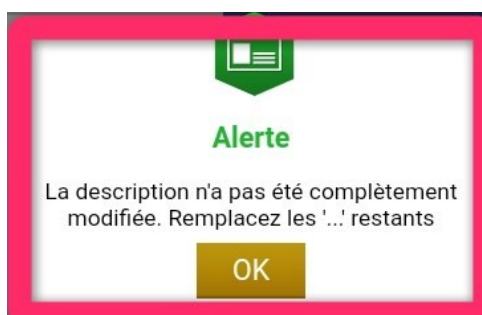
RESERVES

Exemple 1 Article 30 alinéa 1 des RP
Je soussigné(e) , licence n°
Capitaine du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs :
, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant jouée plus de 7 et/ou 9 matchs avec une équipe supérieure du club

Exemple 2 Article 6 alinéa 2 (coupe du district)
Je soussigné(e) licence n°
Capitaine du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Equipe de , pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 0 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club

Attention, si vous ne complétez pas les informations précédentes, un message d'alerte apparaît et vosre réserve ne sera pas recevable sur la forme.

Il en va de même si les renseignements sont erronés.



Si plusieurs équipes supérieures évoluent par **exemple** en championnat R3 dans une poule de **12 clubs** et l'autre par **exemple** en championnat Départemental 2 dans une poule de **14 clubs** il faut donc se référer à la participation effective des joueurs à des **rencontres de championnat** au sein de ces équipes, ces joueurs ayant disputé au maximum **7** rencontres en **R3**, ou au maximum **9** rencontres en **D2** ou au maximum **9** rencontres en **D2 et R3** (conformément au conseil juridique de la Ligue préconisant l'option la plus favorable au club dans cette hypothèse), la solution **dans ce dernier cas uniquement** étant d'écrire « **7 et/ou 9** matchs ».